

République Française  
Département du Doubs  
Arrondissement de Montbéliard



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 4 juillet 2024**

**2024-07-03**

**Régie eau et assainissement : Achat de parcelles de terrain et indemnités d'éviction dans le cadre de la construction de la STEP de Geney**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75

Nombre de délégués titulaires présents : 45 (*dont suppléés : 2*)

Nombre de délégués titulaires absents : 30 (*dont représentés : 6*)

Votants : 51

Le 04 juillet 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 28 juin 2024.

**PRESENTS :**

Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Nathalie BELZ (*L'Isle sur le Doubs*), Raymond BOBY (*Bournois*), Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Christophe BOUVIER (*Médière*), Alexandre CHAILLET (*Montussaint*), Martine COLLERY (*Rougemont*), Claude COURGEY (*Rougemont*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Marc-André DODIVERS (*Blussans*), Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), Michel EUVRARD (*Fontaine-lès-Clerval*), Pascal FALLOT (*Rang*), Marc FARINE (*Roche-lès-Clerval*), Jeanne-Antide FELEZ (*Lanthenans*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), Claude HUEBER (*Onans*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), Emmanuelle LAVILLE (*Uzelle*), Martine LOHSE (*L'Isle sur le Doubs*), Pierre MAHON (*Cubrial*), Martine MARQUIS (*Pays-de-Clerval*), René MOREL (*Pays-de-Clerval*), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), Olivier PERRIGUEY (*Mancenans*), Alain PASTEUR (*Arcey*), Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), Frédérique PETITJEAN (*Branne*), Victorien PIEGELIN (*Gouhelans*), Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), Marcel SALLES (*Anteuil*), Thierry SALVI (*Rougemont*), Cyril SIMONIN (*Appenans*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Francis USARBARRENA (*L'Isle sur le Doubs*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), Marie-Pierre VERNAY (*Pompierre sur Doubs*).

**ABSENTS EXCUSES :**

Thierry CHIERICI (*Tournans*), Albéric CHOPARD (*Soye*), Georges CONTEJEAN (*Geney*), Alain GIRARDOT (*Gondenans-Montby*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*).

**ABSENTS SUPPLEES :**

Pierre RUPP (*Fontenelle-Montby*), représenté par son suppléant Raphaël BOUZIANE ; Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), représentée par sa suppléante Virginie MAURIVARD.

#### ABSENTS REPRESENTES :

Christophe DUPONT (*Arcey*), pouvoir à Alain PASTEUR ; Pierre FILET (*Montagney-Servigny*), pouvoir à Emmanuel SPADETTO ; François HERMOSILLA (*Faimbe*), pouvoir à Laurent TOURTIER ; Philippe JANUEL (*Avilley*), pouvoir à Joseph CUENOT ; Virginie MERCIOL (*Marvelise*), pouvoir à Claude HUEBER ; Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Martine LOHSE.

#### ABSENTS :

Vincent BALLETT (*Abbenans*), André BOUVERET (*Huanne-Montmartin*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Séverine DUCROUX (*Rougemont*), Marie-Hélène EVRARD (*Tallans*), Olivier FAIVRE-PIERRET (*Gondenans les Moulins*), Nathalie FRITSCH (*Rognon*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Edwige GARRESSUS (*Hyémondans*), Michel GONIN (*Viethorey*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Michaël HUGONIOT (*Arcey*), Catherine LAIGNEAU (*Désandans*), Nathalie PARENT (*Sourans*), André PARROT (*Désandans*), Pierre PEGEOT (*La Prétière*), Serge TAILLARD (*L'Hôpital Saint Lieffroy*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*),

#### SECRETAIRE DE SEANCE :

Marie-Odile BONDENET

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

**2024-07-03** Régie eau et assainissement : **Achat de parcelles de terrain et indemnités d'éviction dans le cadre de la construction de la STEP de Geney**

Le marché de travaux de construction d'une STEP sur la commune de Geney a été attribué au groupement ORPEO-PELLEGRINI par délibération du conseil communautaire en date du 13 avril 2023.

Au titre de ce marché, il est programmé sur le secteur de GENEY, Chemin des Prélots la création d'une station d'épuration.

L'emprise de ce projet est d'environ 3a392ca et est assise en tout ou partie sur les parcelles nouvellement cadastrées A 956, A 958, A 960, et A 637 appartenant à des particuliers.

Pour mémoire, avait été proposé aux administrés concernés une acquisition des parcelles à hauteur de 2000 € / ha et une indemnité de 0,4 € du m<sup>2</sup>.

Il est acheté à la famille CORNEVAUX les parcelles A 637 (contenance de 400 m<sup>2</sup>), A 956 (contenance de 1 225 m<sup>2</sup>) et A 958 (contenance de 266 m<sup>2</sup>), soit un total de 0,1891 ha \* 2000 €/ha = 378,20 €

Les exploitants agricoles CORNEVAUX exploitent 1 891 m<sup>2</sup> de leurs surfaces propres et 635 m<sup>2</sup> de parcelles appartenant à l'indivision COURANT. Soit un calcul d'indemnités de (1891 + 635) \* 0,40 € = 1 010,40 €.

Le total à verser aux consorts CORNEVAUX s'élève à 378,20 + 1 010,40 = 1 388,60 €.

En ce qui concerne l'indivision COURANT, la CC2VV acquière 635 m<sup>2</sup> de la parcelle A 960.

Il avait été convenu qu'une indemnité exceptionnelle soit versée à l'indivision COURANT concernant l'achat de celle-ci à hauteur de 0,60 €/ m<sup>2</sup>.

Celle-ci sera acquise pour la somme de  $0,0635 * 2000 + 635 * 0,60 = 508$  € par la CC2VV.

Soit :

**1) ACHAT DE PARCELLES :**

- |                        |  |
|------------------------|--|
| ✓ Famille CORNEVAUX :  | 0.1891 m <sup>2</sup> x 2000 € = <b>378.20 €</b> |
| ✓ Indivision COURANT : | 0.0635 m <sup>2</sup> x 2000 € = <b>127.00 €</b> |

**2) INDEMNITES :**

- |                        |   |
|------------------------|---|
| ✓ Famille CORNEVAUX    | 2526 m <sup>2</sup> x 0.40 € = <b>1010.40 €</b> |
| ✓ Indivision COURANT : | 635 m <sup>2</sup> x 0.60 € = <b>381.00 €</b>   |

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage) sont à la charge de la CC2VV et représentent un montant d'environ 300 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :**

- Approuve l'acquisition des parcelles aux conditions précisées ci-dessus
- Approuve le versement d'indemnités aux conditions précisées ci-dessus
- Accepte la prise en charge des frais d'acquisition de ces parcelles sur le budget annexe régie assainissement
- Charge la SCP Cartier de la rédaction de l'acte de translation de propriété
- Autorise le Président à signer tous documents préalables et consécutifs à cette acquisition

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Bruno BEAUDREY



|                             |
|-----------------------------|
| Délibération adoptée avec : |
| Voix pour : 51              |
| Voix contre : 0             |
| Abstention : 0              |